

**TERMES DE REFERENCE – 83430026**

\*\*\*\*\*

**RECRUTEMENT D'UN CABINET D'EXPERTS POUR LA COLLECTE ET L'ANALYSE DES DONNEES RELATIVES A L'ATTEINTE DES INDICATEURS DE PROJET DU PROJET DE BONNE GESTION DE REVENUS INFRANATIONAUX DU SECTEUR MINIER DE LA RDC (PROGERIM)**

\*\*\*\*\*

**I. Contexte et justification**

La République Démocratique du Congo (RDC) par sa constitution du 18 février 2006 a opté pour la décentralisation comme mode de gestion des affaires publiques et locales, en créant trois paliers de pouvoir : central, provincial et local. Ce choix stratégique reconnaît aux Provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées (ETD) la responsabilité de planifier leur développement et de prendre en charge leur propre développement économique. Les ETD jouissent donc de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, humaines, financières et techniques, le tout dans un contexte où le processus de décentralisation est inachevé et que certains animateurs des ETD ne sont pas élus et que des instances de contrôle prévues par la loi ne sont pas encore en place.

D'autre part, l'industrie extractive de la RDC s'est développée de manière significative les vingt dernières années et génère près d'un tiers des recettes publiques. Par la loi N° 18/001 du 09 Mars 2018 (Code minier), le législateur a adopté des réformes visant à améliorer la contribution du secteur minier au développement socio-économique des communautés locales affectées par l'activité minière.

Ces innovations sont notamment (i) l'introduction de la notion du cahier des charges de la responsabilité sociétale des entreprises devant être signé entre le titulaire des droits miniers et les communautés affectées ; (ii) l'élargissement de l'assiette et le relèvement des taux de la redevance minière (paiement direct aux ETD de 15% au titre de la redevance minière et (iii) la dotation minière minimale de 0,3% du chiffre d'affaires des sociétés minières. ;

De juillet 2018 à décembre 2019, les entreprises minières ont versé aux ETD plus de 121 millions de dollars américains au titre des redevances minières dont 92% aux seules Provinces du Haut Katanga et du Lualaba. Sans outils adéquats de planification et de gestion budgétaire, la plupart des ETD ont investi très peu des moyens dans le développement socio-économique et les services publics.

Depuis 2021, le Projet de Bonne Gestion de Revenus Infranationaux du Secteur Minier de la RDC (ProGERIM) de la coopération allemande GIZ travaille avec 4 ETD des provinces du Haut-Katanga et du Lualaba, leurs comités locaux de développement (CLD) ainsi qu'avec les deux divisions du plan de ces provinces pour renforcer les capacités de gestion des fonds et de planification du développement afin de soutenir les ETD à investir leurs revenus issus de la redevance minière pour un développement local, durable et participatif.

En vue de s'assurer que le projet est en bonne voie et qu'il poursuit ses objectifs et en documente les réalisations, la GIZ recherche un cabinet d'experts qui sera chargé de la collecte et de l'analyse des données de base relatives aux indicateurs du ProGERIM.

## **II. Objectif de la mission :**

L'objectif principal de la mission est de collecter les données et/ou les informations définies dans la matrice des résultats du projet comme base d'évaluation de l'utilité du ProGERIM dans le secteur et pour les partenaires.

Ensuite les données et/ou informations collectées doivent être analysées et traitées selon les critères à définir par le projet, afin de permettre à celui-ci d'avoir des soubassements pouvant orienter son action dans la phase actuelle ou avenir de ses interventions.

L'équipe du projet fournira la documentation et base des contacts nécessaires au prestataire sélectionné .

## **III. Cibles :**

Les données à collecter seront obtenues en interrogeant les collaborateurs des partenaires directs du projet : dans le Haut-Katanga, la Division du Plan, la Commune de Ruashi et son CLD, la Chefferie de Kaponda et son CLD, et dans le Lualaba, la Division du Plan, la Commune de Fungurume et son CLD et la Chefferie de Bayeke et son CLD. En outre, des enquêtes seront menées auprès des organisations de la société civile actives dans les ETD et avec d'autres partenaires du projet tels que The Centre Carter. En outre, différents documents seront obtenus auprès des ETD et des divisions du Plan pour analyse.

## **IV. Termes contractuels, tâches et responsabilités clés mais non exhaustives liées à la mission du prestataire :**

L'organisation technique de l'activité est entièrement sous la responsabilité de la structure prestataire. Celle-ci se charge d'identifier, d'inviter et de mobiliser les participants issus des ETDs, CLD et de la Division du Plan dans les provinces cibles.

## **V. Services requis :**

- Réaliser des enquêtes standardisées avec des représentants des CLD et des groupes de la société civile à chaque ETD, sur leur évaluation de l'utilisation des fonds de la redevance minière en termes de participation, de transparence et de sensibilité au genre.
- Examen du type et de la fréquence des événements publics sur l'utilisation du fonds réalisé dans chaque ETD et, si possible, des rapports de ces événements. Pour ce faire, il est également prévu d'échanger avec le partenaire du projet The Carter Center, qui soutient l'organisation des événements publics de contrôle pour le compte du projet. Dans ce contexte, des entretiens et l'analyse des rapports des événements permettront également de déterminer si les résultats des événements ont été pris en compte dans les documents de planification locale.
- Examen des instruments de participation citoyenne locales élaborés en 2022 avec le soutien du projet, en ce qui concerne leur utilisation et les résultats possibles qui en découlent. Il convient ici également d'échanger des informations avec The Carter Center, qui s'occupe également de ce sujet.
- Obtenir les plans d'investissement annuels (PIA) des ETD de 2020 à 2023 ainsi que les évaluations des PIA de 2020 à 2022. Sur la base de l'analyse des PIA, il s'agit de déterminer la part des investissements budgétés dans les services de base et les services de promotion économique des ETD au cours des différentes années. Sur la base des évaluations des PIA, le taux de réalisation des investissements dans les services de base et les services de promotion économique doit être déterminé.

- Examen des PIA 2023 des communes de Ruashi, Fungurume et de la Chefferie de Kaponda, élaborés en collaboration avec le projet, selon les critères d'actualité, de participation, de prise en compte du genre ainsi que de cohérence avec le Cahier de Charges financé par le secteur privé. Les critères participatif et sensible au genre sont évalués selon les définitions du Guide méthodologique de la planification provinciale et locale.
- Examen de l'existence d'estimations de recettes à moyen terme des ETD. Pour ce faire, il convient d'échanger des informations avec le partenaire du projet Resource Matters, qui travaille sur cette thématique pour le compte du projet.

## VI. Livrables

A la fin de la mission, le contractant fournira au projet ProGERIM un rapport narratif documentant les résultats de la mission ainsi que les données et informations détaillées concernant les points décrits au chapitre 5. Ces données doivent être détaillées et présentées de manière compréhensible afin de permettre au projet d'utiliser les données collectées. Toutes les données brutes d'enquête et d'analyse, ainsi que tous les documents reçus des partenaires seront également mis à la disposition du projet.

## VII. Durée de la mission

La mission durera un maximum de 20 jours et doit être exécutée dans la période allant du 01 mars au 30 avril 2023. Les jours seront répartis de la manière suivante :

<b>Jours des voyages</b>	Pas plus que 2 jours
<b>Jours de préparation</b>	Pas plus que 2 jours
<b>Jours de mission sur terrain</b>	Pas plus que 10 jours
<b>Jours de rédaction des rapports</b>	Pas plus que 6 jours
<b>Total jours de mission</b>	20 jours

## VIII. Activité de voyage

<b>Poste de frais de voyage</b>	<b>Nombre / quantité</b>
Nombre total de vols nationaux (aller-retour); contre justification,	2 (500,00 USD/par voyage aller-retour)
Perdiem (jour mission), somme forfaitaire	10 (50,00 USD/par jour)
Perdiem (jour départ/rétour), somme forfaitaire	2 (25,00 USD/par jour)
Hébergement, contre justification	11 (125,00 USD/par jour)

## **IX. Profil du consultant et composition de l'équipe**

L'équipe doit être composée de deux consultants ayant une forte expérience de la collecte, de l'évaluation et de l'analyse des données, de préférence dans le contexte de la coopération au développement et des finances publiques. Plus précisément, les consultants devraient présenter le profil suivant :

- Éducation/formation : Diplôme de licence ou master en sciences sociales, sciences économiques, sciences de la gestion, ou disciplines similaires ;
- Expérience professionnelle : avoir réalisé au moins trois missions similaires dans le cadre de la collecte des données, évaluation, monitoring des projets, également de l'expérience dans l'analyse et la préparation de données. De préférence dans le contexte de la coopération au développement et des finances publiques ;
- Expérience professionnelle de plus de 5 ans dans la coopération avec les services étatiques ou administrations publiques et la société civile au niveau local ;
- Niveau des compétences méthodologiques : Expertise dans la conception et la réalisation de consultations et d'interviews impliquant des profils des participants venant des domaines et des compétences diverses ;
- Niveau de connaissance du contexte du terrain : Expérience de travail dans les zones rurales de la RDC et sur le processus de décentralisation et planification locale ;
- Niveau de maîtrise des langues : Parfaite maîtrise (oral et écrit) du Français et /ou Swahili ;
- Expérience de rapportage et niveau de maîtrise IT : Parfaite maîtrise dans l'élaboration des rapports sur les résultats.